

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
 GÉNÉRALE**

DIX-NEUVIÈME SESSION

Documents officiels



1328^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 10 février 1965,
 à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 16 de l'ordre du jour provisoire:	
<i>Election de six membres du Conseil économique et social</i>	1
Point 70 de l'ordre du jour provisoire:	
<i>Nominations aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale:</i>	
<i>a) Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;</i>	
<i>b) Comité des contributions;</i>	
<i>c) Comité des commissaires aux comptes;</i>	
<i>d) Comité des placements: confirmation des nominations faites par le Secrétaire général;</i>	
<i>e) Tribunal administratif des Nations Unies;</i>	
<i>f) Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies</i>	1
<i>Déclaration du Président</i>	2
<i>Dispositions et autorisations financières provisoires pour 1965</i>	2
Point 76 de l'ordre du jour provisoire:	
<i>Rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies</i>	2
Point 30 de l'ordre du jour provisoire:	
<i>Rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient</i>	3
Point 77 de l'ordre du jour provisoire:	
<i>Ecole internationale des Nations Unies</i>	3
Point 32 de l'ordre du jour provisoire:	
<i>Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (suite)</i>	3
<i>Déclaration du représentant de l'Inde</i>	3
<i>Déclaration du représentant du Sierra Leone</i>	4
<i>Organisation des travaux</i>	5

Comme je l'ai déjà dit lundi dernier [1327^eme séance], un accord s'est fait quant aux nouveaux titulaires des sièges précédemment occupés par l'Australie, la Colombie, les Etats-Unis, l'Inde et la Yougoslavie. Cependant, deux candidats sont en présence pour le siège laissé vacant par le Sénégal et, avec l'assentiment de l'Assemblée générale, j'ai procédé ce matin, dans mon bureau, à des consultations à ce sujet; malheureusement, ces entretiens ont été infructueux.

2. Je proposerai donc maintenant à l'Assemblée générale de bien vouloir approuver, sans objection, la nomination des Etats Membres suivants à cinq des six sièges vacants au Conseil économique et social, à savoir: le Canada, les Etats-Unis, le Pakistan, le Pérou et la Roumanie. Si je n'entends aucune objection, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

3. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je déclare donc le Canada, les Etats-Unis, le Pakistan, le Pérou et la Roumanie membres du Conseil économique et social, à partir du 1er janvier 1965.

4. En ce qui concerne le sixième siège vacant, je me propose de procéder à de nouvelles consultations de la manière habituelle, entre 15 et 16 heures demain, jeudi 11 février, et je fais appel à tous les membres de l'Assemblée pour qu'ils veuillent bien m'aider, dans ces consultations, à arriver à un résultat concluant.

POINT 70 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Nominations aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale:

- a) Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/5715, A/5874; A/L.450);
- b) Comité des contributions (A/5716, A/5875; A/L.451);
- c) Comité des commissaires aux comptes (A/5720, A/5876; A/L.452);
- d) Comité des placements: confirmation des nominations faites par le Secrétaire général (A/5877; A/L.453);
- e) Tribunal administratif des Nations Unies (A/5717 et Corr.1; A/5878; A/L.454);
- f) Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies (A/5718, A/5879; A/L.455)

5. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Nous devons maintenant passer aux nominations aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale. Le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie [A/L.450] contient des recommandations pour les nominations aux postes devenus vacants au

Président: M. Alex QUAISON-SACKEY
 (Ghana).

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Election de six membres du Conseil économique et social

1. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Cet après-midi nous devons d'abord régler la question des sièges vacants au Conseil économique et social.

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Puis-je considérer que l'Assemblée approuve sans objection le projet de résolution?

Il en est ainsi décidé.

6. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je déclare donc M. Paulo Lopes Corrêa, M. Mohamed Riad, M. E. Olu Sanu et M. Dragos Serbanescu membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1965.

7. Le projet de résolution suivant [A/L.451] a trait aux nominations aux postes devenus vacants au Comité des contributions. Puis-je considérer que l'Assemblée approuve les recommandations figurant dans ce projet de résolution?

Il en est ainsi décidé.

8. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je déclare donc M. Raymond T. Bowman, M. F. Nouredin Kia et M. Stanislaw Raczkowski membres du Comité des contributions pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1965.

9. Nous en venons maintenant au poste vacant au Comité des commissaires aux comptes. Les consultations auxquelles j'ai procédé ce matin ont fait apparaître que le Premier Président de la Cour des comptes de Belgique avait l'appui de la majorité des membres. Dans ces conditions, je propose à l'Assemblée générale d'approuver sans objection le projet de résolution A/L.452.

Il en est ainsi décidé.

10. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je déclare donc le Premier Président de la Cour des comptes de Belgique membre du Comité des commissaires aux comptes pour une période de trois ans à compter du 1er juillet 1965.

11. Le projet de résolution figurant au document A/L.453 recommande que les nominations faites par le Secrétaire général au Comité des placements soient confirmées. Les personnes nommées par le Secrétaire général pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1965 sont MM. Eugène Black, Roger de Candolle, R. McAllister Lloyd, George A. Murphy, B. K. Nehru et Jacques Rueff. Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte sans objection cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

12. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Le projet de résolution figurant au document A/L.454 concerne trois postes devenus vacants au Tribunal administratif des Nations Unies. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le projet de résolution est adopté.

Il en est ainsi décidé.

13. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je déclare donc Mme Paul Bastid, M. Louis Ignacio-Pinto et M. R. Venkataraman membres du Tribunal administratif des Nations Unies pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1965.

14. Nous en venons maintenant à la composition du Comité des pensions du personnel de l'Organi-

sation des Nations Unies. Le projet de résolution [A/L.455] dont l'Assemblée est saisie propose la nomination de quatre membres pour pourvoir à six des sièges vacants. Je recommande à l'Assemblée d'approuver sans objection ce projet de résolution.

Il en est ainsi décidé.

15. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Il reste deux sièges vacants à pourvoir pour le poste de membre suppléant. Aucune candidature n'a été reçue. Si l'Assemblée générale est d'accord, je me propose de prendre contact avec les Etats Membres afin de voir s'il est possible de trouver des candidats appropriés à ces postes et je soumettrai à l'Assemblée générale, à une séance ultérieure, les candidatures aux deux postes demeurant vacants.

16. Puisque je n'entends pas d'objection, je me livrerai donc à des consultations afin de pourvoir les deux sièges vacants.

Déclaration du Président

17. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): A la séance précédente, le Secrétaire général a fait une déclaration concernant quatre points sur lesquels l'Assemblée générale était invitée à prendre une décision avant la suspension des travaux. Les propositions du Secrétaire général ont été présentées sous la forme habituelle des projets de résolution de l'Assemblée générale [A/L.456, A/L.457 et Corr.1, A/L.458 et A/L.459].

Dispositions et autorisations financières provisoires pour 1965 (A/L.456)

18. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Il a été suggéré que toute décision concernant ce point soit remise à la prochaine séance. S'il n'y a pas d'objection, il en sera ainsi fait.

Il en est ainsi décidé.

POINT 76 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/L.457 et Corr.1)

19. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Le projet de résolution présenté par le Secrétaire général à ce propos [A/L.457 et Corr.1] est basé sur les recommandations du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel figurant à l'annexe IV (sections I et II) de son rapport [A/5802]. Chaque section du projet a été amendée pour en repousser la date d'entrée en vigueur du 1er janvier 1965 au 1er mars 1965, conformément à la proposition du Secrétaire général.

20. S'il n'y a pas d'observation, je considérerai que l'Assemblée générale accepte le projet de résolution sans objection ^{1/}.

Il en est ainsi décidé.

^{1/} Voir 1330^{ème} séance, par. 284.

POINT 30 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**Rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/L.458)**

21. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale adopte le projet de résolution (A/L.458) concernant l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Il en est ainsi décidé.

22. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): A ce propos, je voudrais annoncer que la séance de la Commission spéciale de l'Assemblée générale pour l'annonce des contributions volontaires à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient aura lieu le mercredi 15 février 1965, à 10 h 30, dans cette salle. Une conférence d'annonce de contributions volontaires pour le programme du Haut Commissaire des Nations Unies aura lieu en même temps dans une des grandes salles de conférence.

POINT 77 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**Ecole internationale des Nations Unies (A/L.459)**

23. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Le projet de résolution relatif à cette question [A/L.459] contient la proposition du Secrétaire général au sujet de l'Ecole internationale des Nations Unies. Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte ce projet de résolution sans objection?

Il en est ainsi décidé.

24. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): J'éprouve un plaisir tout particulier à voir adopter par l'Assemblée générale le projet de résolution présenté par le Secrétaire général au sujet de l'Ecole internationale des Nations Unies. En ma qualité de membre du Conseil d'administration de l'école, je suis heureux de voir aboutir l'initiative prise par le Secrétaire général, avec la collaboration des représentants de la fondation Ford. Je tiens à m'associer personnellement aux remerciements adressés à la fondation Ford, dont la généreuse contribution permettra aux Nations Unies de disposer d'une école internationale de premier ordre.

POINT 32 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (suite*)**

25. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Dans la déclaration qu'il a faite à la 1327ème séance plénière, le Secrétaire général a également fait part de son intention de nommer M. Raúl Prebisch au poste de secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Aucune résolution formelle n'est exigée sur cette question. Par conséquent, s'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale confirme cette nomination.

Il en est ainsi décidé.

26. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je suis certain de me faire l'interprète de tous les Membres de l'Assemblée générale en adressant à M. Prebisch nos meilleurs vœux pour que sa tâche importante soit couronnée de succès.

27. Comme l'Assemblée générale l'a appris, la première session du Conseil du commerce et du développement aura lieu au début d'avril 1965. L'Assemblée générale a également appris que l'on envisage de convoquer au mois d'août 1965 la Conférence des plénipotentiaires en vue de l'adoption du projet de convention sur le commerce de transit des pays sans littoral, en application de la recommandation figurant à l'annexe A.VI.1 de l'Acte final de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement^{2/}.

28. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale approuve l'organisation de cette conférence.

Il en est ainsi décidé.

29. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Les dépenses nécessaires pour la Conférence seront couvertes dans les limites des autorisations financières qui doivent être accordées au Secrétaire général pour l'exercice 1965.

30. L'Assemblée a donc réglé maintenant trois des questions mentionnées dans la déclaration du Secrétaire général.

Déclaration du représentant de l'Inde

31. M. **CHAKRAVARTY** (Inde) [traduit de l'anglais]: Ma délégation est très vivement préoccupée du cours qu'ont pris les événements depuis le début de cette session et des mesures qui semblent être présentement envisagées. La situation continue à s'aggraver et l'avenir même des Nations Unies paraît en danger. Nos craintes les plus sérieuses se révèlent justifiées.

32. Cette assemblée ne saurait rester sourde aux voix qui s'élèvent au dehors, et qui cherchent à exploiter la situation et à dénigrer les Nations Unies et tout ce qu'elles représentent. Il est temps, selon moi, de faire le point de la situation pour éviter qu'un dommage incalculable ne soit infligé à notre organisation.

33. Notre objectif déclaré a été de défendre la lettre et l'esprit de la Charte et de sauvegarder l'autorité des Nations Unies. Cependant, nous constatons que bien des Articles de la Charte ont été violés, du moins dans leur esprit. L'Assemblée générale se trouve paralysée et son autorité est affaiblie. Par suite des efforts faits pour priver certains membres de leur vote, tous les membres de l'Assemblée ont été privés de ce droit.

34. Je ne me propose pas, à ce stade, de soulever la question de savoir si, oui ou non, l'Article 19 s'applique à l'égard des Membres qui, pour des raisons politiques, n'ont pas cru devoir participer aux frais afférents aux opérations de maintien de

^{2/} Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Vol. I, Acte final et rapport (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.II.B.11), annexes.

*Suite de la 1314ème séance.

la paix des Nations Unies au Congo et à Gaza. Ma délégation a déjà exposé son point de vue sur la question précédemment, et elle n'a pas changé d'avis. Nous souhaitons très vivement éviter un affrontement et c'est pourquoi je ne veux pas entrer dans le fond de la question.

35. Aujourd'hui, comme le 1er décembre, ce que nous devons rechercher, c'est un compromis et non pas un choc frontal. D'un autre côté, je voudrais dire clairement que, dans notre souci d'éviter ce choc dans l'intérêt de l'Organisation, nous ne devrions pas suivre une voie qui pourrait nuire tout autant aux Nations Unies.

36. Le groupe afro-asiatique avait suggéré une forme de se dérouler normalement et qui respectait pleinement la position juridique de tous les Etats Membres à l'égard de la question. En même temps, une tentative devait être faite pour trouver une solution aux problèmes aussi bien financiers que constitutionnels ou politiques posés par les opérations futures de maintien de la paix.

37. Je me demande si nous avons encore le temps de retracer le cours de nos décisions et de songer à une solution qui s'en inspire, et ce, je le répète, sans préjuger le moins du monde la position juridique adoptée par différents Etats Membres.

38. S'adressant le 8 février à l'Assemblée, le Secrétaire général a dit:

"Je crois que, au stade actuel, l'opinion générale des délégations est que l'Assemblée devrait ajourner ses travaux dès qu'elle sera parvenue à un accord sur les dispositions à prendre au sujet de cette étude d'ensemble de la question des opérations du maintien de la paix sous tous leurs aspects et lorsqu'elle aura pris une décision sur les questions importantes que j'ai mentionnées à la dernière séance. L'Assemblée pourrait, bien entendu, se réunir à nouveau dès que l'organe chargé d'étudier les opérations de maintien de la paix sera parvenu à une importante mesure d'accord sur les questions en litige." [1327ème séance, par. 7.]

39. Nous avons nous-mêmes affirmé qu'ils s'agissait bien plus d'une crise politique que d'une crise financière et cette opinion semble maintenant généralement partagée. Comment, en effet, justifier une longue suspension de nos travaux sans impliquer qu'il n'y a pas de crise financière immédiate et que, par conséquent, nous pouvons attendre quelques mois encore? Ma délégation se demande si une nouvelle suspension des travaux produira nécessairement une solution à la crise. De toute manière, avant de pouvoir envisager la question d'un ajournement, nous aimerions au moins savoir quel genre de mécanisme serait créé, et quel serait exactement son mandat. Ce n'est qu'à ce moment-là que l'Assemblée générale sera en mesure de décider si une suspension des travaux pourrait être véritablement fructueuse.

40. En bref, nous tenons à exprimer notre inquiétude à propos de la manière dont l'Assemblée a fonctionné jusqu'ici et de la manière dont nous avons essayé de résoudre le problème. Nous pensons que la pro-

position afro-asiatique aurait pu être examinée beaucoup plus attentivement qu'elle ne l'a été. En tout état de cause, nous espérons que l'Assemblée générale ne décidera pas de suspendre ses travaux avant que les modalités de nouvelles négociations et de discussions renouvelées n'aient été convenablement déterminées.

Déclaration du représentant du Sierra Leone

41. M. COLLIER (Sierra Leone) [traduit de l'anglais]: Je sollicite votre indulgence, Monsieur le Président, à ce stade du débat, pour me permettre de prendre la parole au nom du groupe des délégations africaines. J'espérais le faire plus tard, mais étant donné la déclaration que vient de faire le représentant de l'Inde, je me vois obligé d'intervenir dès maintenant.

42. Ma délégation et celles qui s'associent à elle estiment qu'il est important de ne pas laisser passer l'occasion qui nous est offerte de déclarer officiellement combien nous sommes déçus et combien nous regrettons que l'Assemblée générale des Nations Unies ait été forcée d'accepter un nouvel ajournement des travaux de la dix-neuvième session. Nous avons décidé d'exprimer notre opinion uniquement en raison des soucis réels que nous inspire l'avenir de l'Organisation, afin qu'on ne prenne pas le silence que nous avons observé jusqu'à présent pour de la faiblesse ou de l'indifférence envers les affaires de l'Organisation. En fait, nous nous sommes souvent entendu dire, nous, les petites délégations, et en particulier les délégations africaines, que nous n'étions pas prêts à assumer un rôle valable dans les affaires internationales ou que nous n'en étions pas capables; et, bien souvent, on nous a fait des sermons sur notre légèreté ou notre manque de maturité. Par conséquent, et ne serait-ce que pour cette raison, nous jugeons de notre devoir de dire combien nous inquiète la tournure prise par les événements au cours des mois passés.

43. C'est avec peine, et aussi avec une impatience croissante que nous avons vu se poursuivre les discussions privées et les manœuvres. En fait, nos représentants ont fait tout leur possible, en divers groupes consultatifs, notamment au Comité des Vingt et Un^{3/}, où le représentant de la Nigéria, le chef Adebo, l'un de nos plus illustres représentants, a fait véritablement tout son possible pour jouer un rôle efficace. Cependant, jusqu'à présent, notre rôle a été déterminé par notre désir sincère de ne pas aggraver la situation et de ne pas précipiter une crise. En tant que Membres loyaux de l'Organisation, inspirés par notre optimisme naturel et notre confiance inébranlable dans la capacité des Membres de résoudre de graves problèmes dans une atmosphère de bonne volonté et de coopération, nous avons donné notre assentiment à la tactique adoptée.

44. Nous avons espéré que, si nous suivions comme dans le passé la voie de la prudence et du compromis, une solution interviendrait, et que l'Assemblée aurait maintenant abordé l'examen des questions à l'ordre du jour de sa dix-neuvième session. Nous avons continué à espérer que notre attitude patiente

^{3/} Groupe de travail pour l'examen des procédures administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies.

contribuerait à créer le climat favorable dans lequel une solution pourrait être trouvée et le prestige de l'Organisation rehaussé.

45. Hélas, après des mois et des mois d'inaction, nous nous trouvons dans une situation telle que, dans le monde entier, les hommes de bonne volonté, les hommes épris de paix, commencent à se demander si les Nations Unies n'ont pas failli dans l'exercice de leur importante responsabilité. Tout cela s'est malheureusement passé en cette Année de la coopération internationale, alors que nous avions espéré qu'un désir réel de coopération internationale en faveur de la paix viendrait inciter ceux qui sont le plus directement intéressés dans ce regrettable désaccord à s'efforcer avec plus de hardiesse et de courage à abandonner des positions qu'ils avaient par ailleurs jugées vitales pour leurs intérêts nationaux. Malheureusement, ces espoirs ont été déçus.

46. C'est pourquoi nous profitons de cette occasion pour déclarer officiellement à quel point nous regrettons que les événements aient pris ce cours, et pour bien préciser que nous ne sommes en aucune façon parties à de tels désaccords. Nos délégations sont venues ici au prix de lourdes dépenses, qui grèvent nos budgets limités, afin de participer aux travaux de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale. Au lieu de cela, elles ont dû s'armer de patience et se résigner à l'oisiveté.

47. Nos délégations souhaitent ardemment que les négociations qui vont avoir lieu soient plus fructueuses et que, lorsque nous nous réunirons à nouveau, on en sera arrivé à un accord définitif. Espérons donc que, pendant les semaines et les mois à venir, ceux qui sont le plus directement responsables de la situation actuelle feront preuve de plus de désintéressement dans leurs efforts pour parvenir à un accommodement avec les autres parties, montrant ainsi qu'il est encore possible de réaliser la coopération internationale en l'Année qui porte ce nom, et qu'ils donneront ainsi à l'humanité découragée un regain de confiance.

Organisation des travaux

48. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je n'ai pas d'autres orateurs inscrits pour cet après-midi.

Avant de lever la séance, je voudrais attirer l'attention des membres de l'Assemblée sur deux questions qui exigent une décision rapide.

49. Il s'agit d'une part d'une question urgente résultant des recommandations du Comité spécial des Vingt-Quatre^{4/}, concernant la surveillance par les Nations Unies des élections dans le Territoire des îles Cook sous administration néo-zélandaise [A/5800, par. 169]. Une communication à cet effet du représentant permanent de la Nouvelle-Zélande a été distribuée sous la cote A/5880, et le Secrétaire général a fait certaines suggestions à ce sujet à l'Assemblée générale [A/5882]. Je me propose de consulter l'Assemblée à ce propos lors de la prochaine séance.

50. La deuxième question porte sur un document concernant l'ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session, dont j'ai parlé à la 1327ème séance [A/5884]. Il comporte un exposé sur l'état d'avancement des travaux à l'ordre du jour, préparé après consultation avec le Secrétaire général. Je tiens à souligner que ce document est soumis avant tout pour l'information des Etats Membres. Il m'a paru nécessaire de le faire distribuer parce que la dix-neuvième session n'a pas désigné jusqu'ici son Bureau, qui devrait s'occuper normalement de l'ordre du jour et présenter à l'Assemblée les recommandations nécessaires. L'objet de ce document est donc évident. Je suis sûr que les membres de l'Assemblée voudront l'étudier avant notre prochaine réunion.

51. Etant donné que le Secrétaire général et moi-même devons poursuivre nos consultations avec un certain nombre de délégations en ce qui concerne nos travaux futurs, je suggère qu'un certain délai nous soit accordé à cette fin, et que, s'il n'y a pas d'objection, l'Assemblée se réunisse de nouveau le mardi 16 février, à 15 heures.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 30.

^{4/} Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.